



Bulletin d'information - MARS 2019

Chers macaziens et chères macaziennes,

Selon le dernier décret de janvier 2019, la population de notre municipalité serait de 1108 résidents.es permanents.es soit une augmentation de 89 personnes.

C'est une bonne nouvelle pour nous! Nous espérons les rencontrer lors de notre activité "accueil des nouveaux arrivants", qui aura lieu au mois d'août afin de mieux les connaître. Cette activité obtient un franc succès à chaque année.

La municipalité a déposé une demande d'aide financière pour mettre en place une cuisine collective; nous sommes confiants quant à la réponse. Le comité responsable se rencontrera sous peu afin de lancer les travaux. Cuisiner des repas sains en petit groupe et préparer des plats à très faible coût vous intéresse? Laissez-nous connaître votre intérêt et vos attentes, nous pourrons répondre à vos besoins dans le cadre de cette activité.

Je vous invite à notre prochaine séance du conseil qui se tiendra le 11 mars prochain. Nous vous y attendons.

Bonne lecture,
Céline Beauregard, mairesse

Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Urbanisme	2
• Bibliothèque	2
• Loisirs - Journée plein air	3
• Concours	4
• Maison de la culture	4
• Tricentris	5-6
• Comptabilité	7
• MRC d'Antoine-Labelle TIAM	7
• Calendrier des évènements	8

Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077
Fax : 819-275-3429
Courriel: info@munilamacaza.ca

En cas **d'urgence**,
vous pouvez rejoindre
le Service des travaux publics

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30
Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30
Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30
Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30
Vendredi : 8h à 12h

Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 17h
Mercredi : 15h à 19h
Jeudi : 12h à 17h
Samedi : 9h à 12h

Heures d'ouverture de l'écocentre

Fermé jusqu'au printemps 2019

U
R
B
A
N
I
S
M
E

Consultation publique – Projet de règlement sur la gestion des installations septiques

Le 16 février 2019 a eu lieu, à l'hôtel de ville de la municipalité de La Macaza, une consultation publique concernant le projet de réglementation sur la gestion des installations sanitaires.

Environ 50 citoyens étaient présents. Les grandes lignes du projet de règlements leur ont été présentées ainsi que le contexte sous-jacent. Par la suite, les impressions et les commentaires des citoyens à l'égard du projet de règlement ont été recueillis.

Les commentaires reçus indiquent clairement un accord sur les principes du projet de règlement. Il y a une volonté citoyenne pour prendre les mesures nécessaires à la protection de l'environnement et particulièrement des plans d'eau. Des propositions, ont été reçues afin de faciliter la mise en application de la réglementation notamment pour les citoyens qui vont devoir rendre conforme leur installation sanitaire. Ainsi, il a été proposé par des citoyens d'augmenter l'aide financière pour les travaux de mise aux normes des installations sanitaires, notamment pour les personnes défavorisées; que la municipalité se dote d'un programme de prêt sur plusieurs années, lié à la propriété et remboursable via le compte de taxes; et d'appliquer l'inspection obligatoire en trois temps au lieu de deux, en commençant par les zones sensibles telles que les propriétés riveraines. Ces propositions alimenteront la réflexion des élus et de l'administration au cours des prochaines semaines. Merci à tous les participants!

Si vous souhaitez consulter la présentation du 16 février ainsi que le projet de règlement, ceux-ci sont disponibles sur le site internet de La Macaza sous l'onglet « Environnement ».

Pour toute question concernant votre installation sanitaire ou sur l'aide financière accordée pour la remise aux normes de votre installation sanitaire, veuillez me contacter par courriel : urbal@munilamacaza.ca ou par téléphone : (819)275-2077, poste. 29

Timothé Breton
Inspecteur en urbanisme et en environnement de La Macaza



SOIRÉE « JEUX DE SOCIÉTÉ » À TA BIBLIO
VIENS DÉCOUVRIR TOUS NOS NOUVEAUX JEUX

MERCREDI 6 MARS - DE 17H À 20H *

Avec Manuela Erba-Brassard,
ludo-libraire à la Librairie Carpe Diem

Pour infos ou inscriptions: 819-275-2077 poste 26

ou biblio@munilamacaza.ca

*Possibilité d'inclure un **souper « pizzas »** pour 5\$/participant - sur inscription

** Enfant de 10 ans et moins doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte

Pendant la relâche,
on joue!



Journée plein air familiale

Samedi 2 mars 2019 à l'hôtel de ville La Macaza - 53, rue des Pionniers

10h à 16h **Activités extérieures**



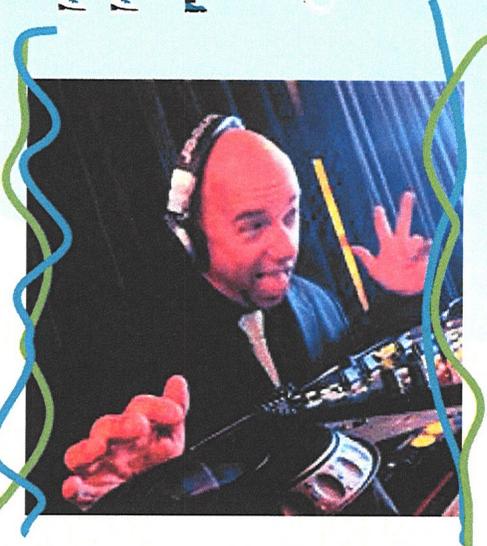
Glissade, patin libre, raquette,
Ballon balais amical, quilles, ping-pong
Musique, jeux.....



12h00 **Hot dogs sur BBQ (\$)**

17h00 **Souper spaghetti bénéfique** au profit
de l'Association du Lac Macaza
12\$ prévente, 15\$ à la porte,
7\$ enfants 12 ans -.

19h00 **Soirée dansante (gratuit) avec
Martin Bouchard DJ super animateur**
Animation, danse en ligne, jeux...



*Permis d'alcool

Organisée par l'Association du Lac Macaza en collaboration avec le service des loisirs de la municipalité.

Infos : 819-275-2077 poste 21 loisirs@munilamacaza.ca.

Coupon de participation

INFORMATIONS SUR LA PERSONNE FÊTÉE

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse complète: _____

Date d'anniversaire: _____

Concours - Souhait d'anniversaire

Votre anniversaire ou celui d'un de vos proches arrive bientôt? Faites-le nous savoir! Chaque mois, nous soulignerons cet événement dans le bulletin et parmi les vœux d'anniversaire reçus, nous effectuerons un tirage au sort. Le gagnant recevra deux prix offerts par des commerçants locaux! Pour participer, remplissez le coupon de participation, envoyez-le par la poste ou déposez-le au bureau municipal. Les participations peuvent être envoyées par courriel au: info@munilamacaza.ca. Il est important d'avoir le prénom et nom de la personne, son adresse complète, son numéro de téléphone et la date de sa fête.



Gagnant de février: Florence Richard

Anniversaire mars: Mathys Lapointe - 9 mars 2010

Merci à nos commanditaires!

boulangerie-riviere-rouge.com

Boulangerie artisanale

Boulangerie
Rivière Rouge

489, rue de la Madone, Mont-Laurier
1271, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge

Pains - Pâtisseries
Tartes - Pizzas
Brioches - Croissants
Pâtés maison
Gâteaux et plus

Sandwichs faits
maison sur pain
frais ou croissant

819 616-3787 100
819 275-3787 37

Dépanneur & Resto-bar La Macaza

314, chemin de L'Aéroport
La Macaza (QC) J0T 1R0
819 275-5158



INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La Maison de la culture de La Macaza est heureuse de vous inviter à son assemblée générale annuelle!

Dimanche 3 mars 2019 à 9h30 à l'hôtel de ville

Nous vous attendons en grand nombre!

Pour plus d'information, composez le 819-278-5364 ou par courriel au maisonculturemacaza@gmail.com ou visitez notre page Facebook/Maison de la culture de La Macaza.

Position de Tricentris sur la consigne du verre



Le débat sur la consigne de certains contenants de verre existe depuis belle lurette. Or, depuis tout ce temps, jamais un gouvernement, quel qu'il soit, n'a cédé au lobbying ou aux pressions sociales sur ce point. Les médias ont souvent décrit ce débat comme étant émotif. Or, il devrait, selon nous, être tout sauf émotif. En fait, si la consigne du verre n'est toujours pas implantée au Québec, c'est qu'il y a de bonnes raisons à cela. C'est simplement que le projet ne passe pas le test des faits. Voici donc les faits sur lesquels Tricentris s'appuie et qui soutiennent notre opposition à une telle consigne.

Considérants environnementaux

En tête de liste vient la lutte aux changements climatiques. La collecte sélective, c'est le transport en commun de la bouteille, comparé à l'auto-solo qu'est la consigne. Voici pourquoi : Tout d'abord, mentionnons l'étude de la société LIDD Intelligence Supply Chain sur une éventuelle consigne des bouteilles de vin. Cette étude soulève que la multiplication des déplacements automobiles, tant par les consommateurs que par les camions transportant ces bouteilles récupérées, équivaldrait à l'émission de 35 000 tonnes de CO₂ supplémentaires par année. Et voici pourquoi: les bouteilles ne pourront jamais retourner dans les 425 succursales de la SAQ du Québec. Pour ce faire, il faudrait doubler la superficie des boutiques SAQ. Or, la SAQ est locataire de ces locaux et non propriétaire. Elle ne peut donc pas les agrandir à sa guise et la plupart du temps, ces succursales sont situées en centre-ville où le pied carré est franchement trop cher pour y ajouter l'espace nécessaire à recueillir des bouteilles vides. Les bouteilles devraient donc être retournées en un autre point de dépôt, différent du lieu d'achat. Le citoyen devra donc parcourir au moins autant de km pour s'acheter des bouteilles de vin que pour s'en départir. Une fois au point de dépôt, un autre transport sera requis pour acheminer les bouteilles vers un recycleur, en l'occurrence, chez l'un des cinq qui existent actuellement au Québec, dont Tricentris. Donc deux transports de plus, générant des gaz à effet de serre (GES), s'ajoutent au système actuel: celui du citoyen et celui du camion entre le point de dépôt et le recycleur. D'un point de vue global et au vu de l'importance, aujourd'hui plus que jamais, de travailler ensemble à réduire notre empreinte environnementale, toute action qui a pour effet d'augmenter la production de GES devrait être évitée.

Vient ensuite l'usage du verre recyclé. L'analyse de cycle de vie commandée par RECYC-Québec et réalisée par Quantis en novembre 2013 met en évidence que la poudre de verre permet de sauver 4,48 fois plus de gaz à effet de serre que la refonte du verre. En effet, puisque les producteurs de ciment comptent parmi les plus gros producteurs de gaz à effet de serre, la réduction de ciment dans les bétons que permet la poudre de verre a énormément d'impact sur la réduction des gaz à effet de serre. En gros, une tonne de poudre de verre vendue épargne une tonne de gaz à effet de serre. Toujours au chapitre du réchauffement climatique, la poudre de verre contribue à réduire les îlots de chaleur. La blancheur induite au béton par la poudre contribue à réfléchir la chaleur plutôt que l'absorber. La poudre de verre est d'ailleurs le seul ajout cimentaire blanc disponible sur le marché.

Considérant économiques

Partant du simple principe que nous avons un hiver, un système de consigne aura besoin de points de dépôt intérieurs chauffés, bref, une bâtisse. De plus, considérant qu'il est souhaitable que le citoyen n'ait pas à parcourir plus de kilomètres pour se départir de ses bouteilles qu'il n'en fait pour les acheter, il faudra donc compter 425 nouvelles bâtisses pour recueillir ces bouteilles vides. Combien coûteraient donc 425 terrains et nouvelles bâtisses, considérant qu'elles devraient être construites selon les standards gouvernementaux ? 400 000 \$ chacune ? Donc simplement en investissements d'immeuble, le Québec en a pour 170 millions. S'ajoutent à cela les équipements et les camions dont les coûts ne seront certes pas négligeables. Ensuite, il faut opérer ces lieux. Pour couvrir les mêmes heures que celles des épiciers, une centaine d'heures par semaine sont requises. Cela nécessite donc un minimum de 8 employés. Quel salaire peut-on s'attendre à déboursier pour ce service? À titre d'exemple, la SQDC n'était même pas en opération que les syndicats se déchiraient entre eux pour représenter ces employés. On peut donc supposer que, comme pour la SAQ, le taux horaire moyen serait de 25 \$ de l'heure avec les charges sociales. Donc 8 employés à 35 heures semaines dans 425 succursales à 25 \$ de l'heure: 155 millions \$ par année. Il faut ensuite déneiger, orner, entretenir, réparer, couper le gazon bref, s'occuper et entretenir tous ces lieux.

On a largement dépassé les 300 millions \$ dont plus de la moitié constitue des coûts annuels récurrents.

Il importe aussi de parler de la valeur intrinsèque de la matière. Actuellement, la seule entreprise au Québec qui achète du verre séparé par couleur pour le refondre est le verrier Owens-Illinois. Le coût payé par cet acheteur est actuellement de 100 \$ /tonne pour du verre conditionné tandis que la poudre de verre se vend bien au-delà des 150 \$ la tonne. C'est donc au citoyen à qui on s'adresse pour combler l'écart entre les deux. C'est le citoyen qui devra payer l'entreposage du verre chez lui de même que l'essence pour se rendre au point de dépôt.

Considérant sociaux

Le Québec devient, à vitesse grand V, la plaque tournante mondiale de la transformation du verre. À lui seul, Tricentris participe activement à 5 projets de recherche sur la transformation du verre en débouchés à haute valeur ajoutée. Bien sûr, le projet de recherche de l'Université de Sherbrooke sur l'ajout de poudre de verre dans le béton, projet qui a mené à la naissance du Verrox®. Ensuite, le projet de recherche de l'Université Laval sur l'utilisation du verre cellulaire comme agrégat isolant pour les infrastructures routières en pays nordique. Nous travaillons également à un projet avec les mines pour l'utilisation de béton projeté contenant du verre avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. L'utilisation d'agrégats dans les terreaux et l'agriculture urbaine avec du verre sont étudiés avec le Laboratoire sur l'agriculture urbaine (AU/LAB) de l'UQAM et nous travaillons également avec l'ÉTS pour l'utilisation de sable et de poudre de verre dans l'asphalte. Les projets foisonnent et le recyclage du verre, sans devoir le séparer par couleur, devient rapidement LA solution. Nous pourrions aussi parler d'économie circulaire. Les militants pro-consigne arguent que le verre serait mieux utilisé s'il était fondu pour en refaire des bouteilles. Mais il faut savoir que la majorité du verre disponible au Québec (plus de 80 %) est vert. Actuellement, la compagnie qui fond du verre vert est en Illinois. C'est donc dire que le gouvernement dépenserait plus de 170 millions \$ en infrastructure et plus de 150 millions \$ en frais d'opération annuels pour envoyer du verre aux États-Unis tandis que des entreprises québécoises le prendraient sans ces déboursés additionnels et que nos chercheurs québécois sont à pied d'oeuvre pour développer de nouvelles utilisations afin d'éviter l'extraction de nouvelles ressources naturelles. N'est-il pas plus avisé pour le Québec de développer ici même des débouchés à grande valeur ajoutée pour le verre plutôt que d'envoyer cette ressource dans un autre pays ?

Considérants d'efficacité

Si les bouteilles consignées ne sont pas réutilisées telles quelles, leur consigne devient un simple moyen de transport. Et il est bien sûr impensable de retourner ces bouteilles de vin vers les embouteilleurs à travers le monde. Pourquoi alors mettre en place un système parallèle de transport alors que celui de la collecte sélective est bien implanté. Selon une caractérisation réalisée en 2015-2016 par RECYC-Québec et ÉEQ, 87% des bouteilles de vin sont récupérées par la collecte sélective. Pourquoi donc changer un système qui réussit si bien? Et parmi l'ensemble du verre traité par les centres de tri, une portion demeurerait intouchée par une telle consigne. On parle ici de contenants alimentaires en tout genre. Or, qu'advierait-il de ces contenants? La réponse est évidente: les centres de tri devraient les traiter. Mais les investissements technologiques et la recherche de nouveaux débouchés deviendraient alors bien moins intéressants pour les entrepreneurs d'ici. Un des arguments soulevés par les militants pro-consigne sur les bouteilles de vin est que les débris de verre nuisent à la qualité des autres matières produites par les centres de tri, notamment le papier. Et que la présence de ce verre dans les ballots de papier expliquerait que la Chine ait récemment fermé ses frontières aux matières recyclables. Cette affirmation est complètement fautive. Cascades, Tricentris et la SAQ ont fait des études qui concluent que le verre ne contamine pas les ballots : Cascades accepte 5 % de verre dans les ballots de fibres alors que ces études confirment qu'ils contiennent moins de 1,2 % de rejets lourds, dont 50% est du verre, donc 0,6 % de verre. Une autre étude de caractérisation réalisée par NI Environnement démontre entre 0,14 % et 0,6 % de verre dans nos ballots de fibres. Les cinq centres de tri participant au projet Verre l'innovation de ÉEQ valorisent près de 50 % du verre du Québec. Nous sommes bien loin du 14 % de valorisation qui circule dans les médias et pour cause, cette donnée remonte à 2012 soit au moment de la fermeture de Klareco.

Conclusion

Pour finir, dès avril 2012, Tricentris a pris la décision responsable d'agir dans le dossier du verre. Nous n'avons à l'époque d'autre choix: la seule usine de conditionnement du verre (Klareco) ayant fermé ses portes. Il nous incombe donc aujourd'hui d'être conséquent avec ce choix et de poursuivre dans la direction du développement de nouveaux débouchés pour le verre de la collecte sélective.



Optez pour le paiement en ligne !
*Choisissez de payer votre compte de taxes municipales par internet
et posez un grand geste pour l'environnement !
C'est rapide et sécuritaire !*

SAVIEZ-VOUS QUE ?

Plusieurs institutions financières offrent le service de paiement en ligne via leur site internet.

Informez-vous auprès de la vôtre pour adhérer à ce service !

- Ajouter le fournisseur : **Municipalité de La Macaza** ;
- Indiquer le numéro de référence de 16 chiffres correspondant au **numéro de matricule**, sans tirets et sans espaces.

Attention : Si vous avez plusieurs propriétés ou terrains, le numéro de matricule est différent pour chaque compte de taxes municipales reçues. Prévoyez un délai de 2 jours ouvrables pour le traitement de votre paiement afin d'éviter tout retard.

Consultation publique - TIAM



La MRC organise des consultations publiques dans le cadre des TIAM (territoire dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière, que ces territoires soient situés en terres privées ou publiques

En mars prochain, la MRC d'Antoine-Labelle tiendra des consultations publiques concernant les territoires incompatibles à l'activité minière (TIAM) auprès de sa population dans le cadre du processus de modification du schéma d'aménagement modifié.

Depuis le 14 décembre 2016, les MRC peuvent délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière dans leurs schémas d'aménagement et de développement. Un TIAM, au sens de la Loi sur les mines, est un territoire dans lequel la viabilité des activités serait compromise par les impacts engendrés par l'activité minière, que ces territoires soient situés en terres privées ou en terres publiques.

Ainsi, depuis juillet 2017, la MRC d'Antoine-Labelle a débuté une démarche d'identification de certains territoires qu'elle jugeait incompatibles avec l'activité minière et qui pourraient répondre aux critères d'identifications élaborés par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Afin de procéder à cette identification et dans l'attente de la modification du schéma d'aménagement révisé, la MRC a demandé une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers au MERN.

Aux termes des analyses réalisées et suivant l'adoption du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC, cette dernière souhaite consulter les citoyens à l'égard de la démarche et de ses conclusions. Ainsi, la MRC prévoit deux périodes de consultation publique :

- ♣ 12 mars 2019, 19h à 21h, salles panoramiques de l'Espace Théâtre Muni-Spec Mont-Laurier ;
- ♣ 14 mars 2019 19h à 21h, salle Jeanne-Gariépy du Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-Rouge à Rivière-Rouge.

En plus de ces consultations, les citoyens peuvent consulter la carte interactive exposant les TIAM identifiés au www.mrc-antoine-labelle.qc.ca sous l'onglet «Services en ligne». Du 25 février au 14 mars prochain, il sera possible d'indiquer vos commentaires et préoccupations directement dans la carte affichée. Le tout sera compilé par le Service de l'aménagement du territoire et permettra de bonifier les réflexions entourant la démarche d'identification des TIAM.

Calendrier des événements à venir

MARS 2019

- Samedi 2 mars:** **10h à 16h - Journée plein air familiale**
Glissade, patin libre, raquette, ballon balais amical, quilles, musique, jeux, hot-dogs sur BBQ (\$)...
17h - Souper spaghetti bénéfice
Au profit de l'Association du lac Macaza 12\$ prévente, 15\$ à la porte, enfants moins de 12 ans 7\$.
19h - Soirée dansante avec DJ (Gratuit)
Avec Martin Bouchard DJ super animateur, animation, danse en ligne, jeux...
- Dimanche 3 mars:** **9h30 - AGA Maison de la Culture de La Macaza**
- Mercredi 6 mars:** **17h à 20h - Soirée Jeux de société à la biblio**
- Lundi 11 mars:** **19h - Séance conseil municipal**
- Jeudi 21 mars:** **12h - Dîner FADOQ « Vive les sucres »**

AVRIL 2019

- Lundi 8 avril:** **19h - Séance conseil municipal**
- Jeudi 18 avril:** **12h - Dîner FADOQ « La Pâques Joyeuse »**

MAI 2019

- Mercredi 1er mai:** **19h30 - Concert de la Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge (gratuit)**
- Lundi 13 mai:** **19h - Séance conseil municipal**
- Jeudi 16 mai:** **12h - Dîner FADOQ « Fête des mères »**

INFORMATIONS : 819 275.2077 poste 21 - info@munilamacaza.ca



LES JOYEUX MACAZIENS

Calendrier du mois MARS 2019
Cartes du lundi : 4 - 11 - 18 - 25 @ 13h
Activités du jeudi : 7 - 14 - 21 - 28 @ 13h
Billard: jeudi @ 13h

Dîner pizza: jeudi le 21 @ midi - Thème: « Vive les sucres! »

Pour recevoir les communiqués de la Municipalité,
veuillez envoyer votre adresse courriel à
info@munilamacaza.ca

Date de tombée de la prochaine édition
15 mars 2019
Prochaine parution :
Fin mars 2019